



unE
violenza n'est jamais

seule

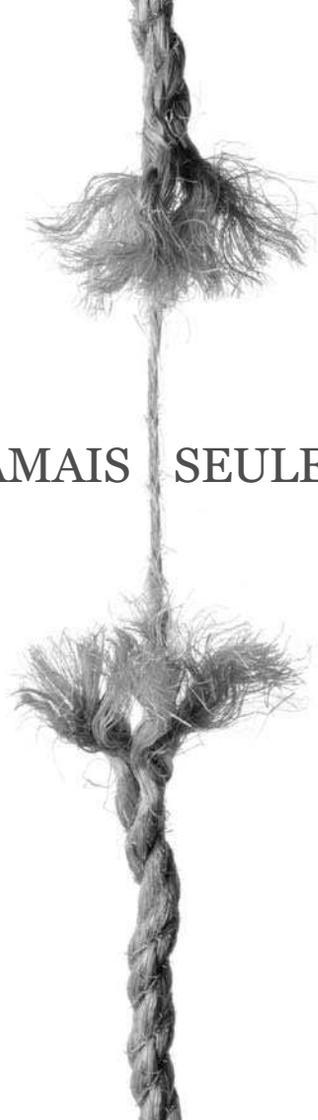


Provincia di Cremona

RETE
CONTRO LA
SULLE **VIOLENZA**
DONNE

UNE VIOLENCE N'EST JAMAIS SEULE

PETIT MANUEL POUR LES FEMMES EN DETRESSE





On remercie toutes personnes travaillant dans le secteur Public et Associatif, qui ont contribué avec passion et professionnalisme à la réalisation du projet et du Réseau local pour prévenir et lutter contre toutes violences sur les femmes.

UNE VIOLENCE N'EST JAMAIS SEULE

PETIT MANUEL POUR LES FEMMES EN DETRESSE

Ces temps derniers des dizaines de femmes ont été accueillies, écoutées et soutenues dans la province de Crémone; la violence sur les femmes est considérable et elle augmente de plus en plus même sur notre territoire, comme les nombreux faits divers le démontrent.

Il est déroutant que, dans la plus part des cas, la violence provienne de personnes qui sont proches et connues par la victime. La violence causée par le partenaire, le mari, le fiancé ou le père, fait partie des premières causes de décès chez les femmes de 16 à 35 ans, soit en Italie soit en Europe.

Dans la province de Crémone un Réseau local est actif pour prévenir et lutter contre toutes violences sur les femmes. Il est constitué par des institutions, des services sociaux, socio-sanitaires et sanitaires, ainsi que des organisations bénévoles. Ce Réseau a pour but d'accueillir, écouter, soutenir et soigner les victimes des violences physiques, psychologiques, économiques, en famille et dans la société, en respectant la discrétion et l'anonymat.

Cette petite brochure est inspirée au travail analogue de l'Association contre la violence A.I.D.A. onlus de Crémone et à l'expérience de l'Association "Donne contro la violenza" de Crema et elle fournit des indications utiles aux femmes qui sont victimes des violences afin d'en reconnaître les formes et les effets. La brochure contient en plus des suggestions pratiques pour préparer une éventuelle fuite et des informations pour trouver une aide et un soutien.



Reconnaître la violence

La violence peut se manifester de différentes façons:

VIOLENCE PHYSIQUE

Toute forme de violence avec le corps et contre le corps, comme par exemple: **coups de pied, poinçons, piqures, gifles, bourrades, brûlures**. Les **violences contre les propriétés personnelles** comme, par exemple, la destruction d'objets et de documents sont aussi comprises.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Toute forme de violence et de manque de respect, comme par exemple: **critiques, insultes, humiliations et conditionnement de la liberté**, qui génèrent la **peur**, l'**anxiété**, la **perte de l'estime de soi**, le **sentiment de culpabilité**, la **dépression**, l'**image dévalorisée de votre corps**, le **sentiment de honte**, la **peur de parler** des violences subies.

VIOLENCE ECONOMIQUE

Toute forme de control de l'autonomie économique, comme par exemple: **chantages, dépendance économique, interdiction de travailler.**

HARCELEMENTS SEXUELS

Toute forme de comportement de nature sexuelle qui généralement ont lieux en public et/ou au travail et qui sont dégradants, humiliants et importuns pour la personne qui les subis, comme par exemple: **blagues et taquineries de nature sexuelle, exhibitionnisme, appels téléphoniques obscènes, propositions insistantes ou chantages de rapports sexuels non désirés, caresses et attouchements de nature sexuelle.** Même l'attention la plus insignifiante, si répétée sans l'approbation de la destinataire, peut devenir obsédante.

VIOLENCE SEXUELLE

Toute forme de contrainte d'actes sexuels non consentis obtenus par des **menaces**, de la **force**, de la **violence** et des **chantages** (même psychologiques).

STALKING

Tout attitude tenue par une personne qui afflige une autre personne, en la persécutant et en lui causant de l'anxiété et de la peur jusqu'à compromettre le déroulement normal de la vie quotidienne, comme par exemple: **appels téléphoniques, pistages, guets devant la maison, sur le lieu de travail, menaces, dommages intentionnels vers des objets personnels.**

VIOLENCE INDIRECTE

Chaque fois que les enfants, les cohabitants, les familiers, assistent à des épisodes de violence ils subissent la violence eux mêmes.

Les stéréotypes et les clichés

Il y a certaines manières de penser qui, de quelque façon, justifient la violence. La violence est un phénomène transversal. Elle n'est pas un ennemi obscur, elle peut être même dans nos maisons, dans nos familles, dans nos relations.

on dit que Les femmes risquent d'être abusées surtout par des hommes inconnus...

il n'est pas vrai Les agresseurs les plus fréquents sont les partenaires, les "ex" partenaires ou d'autres hommes connus: amis, familiaux, collègues, voisins.

on dit que La violence touche seulement les femmes les plus fragiles...

il n'est pas vrai La violence touche n'importe quelle femme, mais ce sont celles qui n'ont pas confiance en soi, qui ne s'estiment pas ou qui se trouvent dans une situation de dépendance due à leur âge ou à des conditions objectives (de nature socio-économique ou familiale) qui courent un risque plus élevé.

on dit que La violence sexuelle est causée par des attitudes provocantes, des vêtements, du maquillage ou des imprudences des femmes...

il n'est pas vrai *La violence n'est jamais justifiable.*

on dit que La violence est présente parmi les classes les plus pauvres ou les plus désavantagées au niveau culturel et social...

il n'est pas vrai *La violence sur les femmes est un phénomène transversal qui se manifeste à chaque niveau social, économique, culturel, sans aucune différence d'origine ethnique, de religion ou d'âge.*

on dit que La violence est causée par la consommation d'alcool ou de drogue...

il n'est pas vrai *Le pourcentage d'agresseurs qui consomment de l'alcool ou des drogues et qui souffrent de troubles psychiques est très faible, environ 20%.*

on dit que Les femmes qui subissent violence domestique “aiment” être battues, autrement elles quitteraient la maison...

il n'est pas vrai La peur, la sujétion psychologique, la dépendance économique, l'isolement, le manque de logements, la stigmatisation sociale, souvent par la famille d'origine, ne sont qu'une partie des nombreux facteurs qui rendent difficile l'interruption de la violence.

on dit que La violence domestique est causée par une perte momentanée de control...

il n'est pas vrai L'idée de perte de control n'est pas correcte car les agressions sont souvent préméditées et répétées dans le temps. Les agresseurs suivent un dessin qu'ils pensent justifiés à cause de l'attitude de la femme.

on dit que Le problème de la violence doit être résolu dans la famille...

il n'est pas vrai On peut trouver la solution en prenant conscience du problème de sorte que la femme puisse demander de l'aide et commencer son chemin soutenue par des personnes expertes.

on dit que La violence, dans certaines limites, peut être acceptée parce que les hommes sont naturellement plus agressifs...

il n'est pas vrai La violence n'est jamais justifiable. Dans ces situations l'agressivité de l'homme représente la volonté d'exercer un pouvoir et un control sur la femme.

on dit que La violence doit être subie pour le bien des enfants, parce que les enfants ont besoin du père...

il n'est pas vrai Au contraire, les enfants grandissent d'une façon plus sereine avec un parent équilibré plutôt qu'avec deux parents en conflit.



Harcèlements sexuels sur le lieu du travail

Harcèlements sexuels sur le lieu du travail

QUELS SONT LES EFFETS

- Ils lèsent le droit au travail et à la santé.
- Ils créent des discriminations.
- Ils blessent la dignité de la personne.
- Ils diminuent la confiance en ses propres capacités.
- Ils entravent la pleine intégration dans le travail.

CE QU'ON NE DOIT PAS FAIRE

- Ne pensez pas d'être responsables de ce qui arrive.
- Ne cherchez pas de minimiser la situation.
- Ne cherchez pas à cacher le fait.
- Ne craignez pas de ne pas être crues ou d'être moquées ou de subir d'autres rétorsions.
- Ne luttez pas contre les harcèlements sexuels toutes seules.
- Ne réagissez pas de façon à risquer un licenciement sur-le-champ.
- Ne réagissez pas de façon à risquer une dénonciation de la part de l'importun.

QUOI FAIRE

- En parlez avec une/un collègue de confiance.
- Prenez note de tous événements, en enregistrant la date et l'heure où il s'est passé et face à quelles personnes.
- Écrivez précisément les mots dits, les propositions ou les menaces avancées quand vous êtes seules ou derrière une porte fermée, et tous rappels ou toutes critiques dites devant d'autres personnes.
- Demandez des conseils au syndicat.
- Vous pouvez vous adresser aux syndicats, aux "centres de consultation contre la violence" ou aux guichets d'écoute pour recevoir une consultation d'un avocat- conseil ou pour vous faire adresser à d'autres sujets qualifiés.

Si tu penses être victime de harcèlements sexuels sur le lieu de travail tu peux t'adresser à :

Consigliera Provinciale di Parità

Provincia di Cremona - *Via Dante n. 134* - Cremona

☎ 0372 406514 (sur rendez-vous)

✉ consiglieraaparita@provincia.cremona.it

CGIL - Uffici Vertenze *

Cremona - *Via Mantova n. 25* - ☎ 0372 448626/628

Crema - *Via Carlo Urbino n. 9* - ☎ 0373 86419

Casalmaggiore - *P.zza Garibaldi n. 3* - ☎ 0375 42412

* Attention: demander l'**Ufficio Vertenze**.

CISL - Ufficio Vertenze

Cremona - *Viale Trento e Trieste n. 54* - ☎ 0372 596811

☎ 348 1566943

UIL - Ufficio Vertenze

Cremona - *Viale Trento e Trieste n. 27/b* - ☎ 0372 26645



Harcèlements sexuels sur le lieu du travail

Le cycle de la violence dans le couple

Le climat de violence dans le couple se développe au cours du temps avec des disputes de plus en plus fréquentes et dangereuses, souvent pour des raisons banales. Les épisodes de violence sont souvent suivies par des excuses et par des remords du partenaire qui promet que cela n'arrivera plus. La femme espère que la situation changera et minimisera les tensions, sa gêne et la dangerosité de la situation. Au cours du temps elle ne réussit plus à contrôler le comportement violent du partenaire, néanmoins les tentatives de satisfaire ses nombreuses demandes. Ça c'est le cycle de la violence dans le couple.

EFFETS DE LA VIOLENCE

Les femmes qui subissent des violences réagissent de façons différentes, mais TOUTES connaissent la douleur de l'isolement et de l'indifférence sociale qui entourent toujours ce phénomène.

Connaître les conséquences de l'abus aide à lutter et à comprendre les raisons de certains comportements et réactions des victimes: nier le problème, subir les raclées par "amour", penser qu'il puisse changer, se sentir indispensables, croire sauver la famille.

Souviens-toi: tu n’es pas le problème, tu as un problème!

COMMENT ECHAPPER A LA VIOLENCE

Les pas qui aident à échapper à la violence:

- reconnaître de vivre dans une situation de violence
- se rendre compte que la violence n’est jamais justifiable
- admettre son malaise intérieur
- comprendre que la personne qui subit de la violence n’est jamais responsable des abus subis
- vaincre la peur et la gêne d’être jugées
- comprendre qu’en parler est la seule façon pour en échapper
- s’adresser aux “centres de consultation contre la violence”, aux guichets d’écoute, aux organisations bénévoles, aux services locaux ou à quiconque peut vous aider.

SE PROTEGER DE LA VIOLENCE

Si tu quittes la maison, souviens-toi:

- De réunir tous documents indispensables pour toi et pour tes enfants: **pièce d’identité, permis de conduire, passeport, carte vitale et fiches médicales, diplômes, livret de travail, adresses et numéros de téléphone utiles, déclaration de revenus, éventuelles dénonciations d’abus et fiches médicales à support.**
- Si tu as un compte courant ou bancaire, des titres de crédit ou des bonds à ton nom, prends ton **carnet de chèques**, ta **carte bancaire** et tes **certificats de dépôt.**

- Si tu as un compte courant ou bancaire ou des bonds à ton nom et au nom de ton mari/copain, **ouvre un compte ou un dépôt à ton nom** dans une autre banque en y transférant le montant auquel tu as le droit.
- **Mets à l'abri ta garde-robe, toutes choses de valeur et celles qui te tiennent à coeur.**
- Informes les Carabinieri ou la Police que tu as quitté la maison pour des raisons de sécurité et éventuellement que tu as pris tes enfants mineurs avec toi, informe-les de ta **nouvelle adresse**.
Il ne s'agit pas d'une dénonciation contre ton partenaire mais il s'agit de se protéger d'une dénonciation pour enlèvement de mineurs.

En tout cas souviens-toi que tu n'es pas seule.

En cas d'**URGENCE**, à tout moment, tu peux t'adresser à:

112 Carabinieri

113 Police

118 Poste de Secours

1522 Ligne d'assistance nationale contre la violence

Centres de consultation contre la violence

Les “Centres de consultation contre la violence” offrent de l’écoute téléphonique, des entretiens individuels, de la consultation psychologique et légale, accueil résidentielle ou chez d’autres structures du territoire, toutes informations et indications sur les services locaux.

Leurs guichets sont actifs dans les jours et les horaires suivants:

CREMONA

Associazione A.I.D.A onlus

Via Gallarati n. 2 (angolo Via Aselli)

Lundi: 17.30 - 19.30; Jeudi: 17.30 - 19.30

☎ 0372 30113/801427

☎ 338 9604533 (toujours 8.00 - 22.00)

✉ aida.onlus@virgilio.it

CREMA

Associazione Donne Contro la Violenza

Via XX Settembre n. 115

Mardi: 15.30 - 17.30; Samedi: 10.00 - 12.00

(tous les autres jours sur rendez-vous)

☎ 0373 80999 (répondeur 24 heures sur 24)

✉ assocdonne@alice.it

Tu peux trouver aussi de l'écoute, de la consultation, des informations chez:

M.I.A. - Sportello/Punto ascolto per donne

Casalmaggiore - c/o Consorzio Casalasco Servizi Sociali - Via Corsica n. 1

Mercredi: 17.30 - 19.30

☎ 377 9489384

✉ gruppomia@gmail.com

Pronto intervento donna - Caritas Diocesana Cremonese

Cremona - Via Stenico n. 2/b

☎ 0372 35063 - ☎ 334 1062553 (24 heures sur 24)

✉ caritas@diocesidicremona.it

Spazio donna - Associazione Donne Senza Frontiere

Cremona - Forum Provinciale Cremonese dell'Associazione del
Volontariato e della Cooperazione Sociale - Via C. Speciano n. 2

Le premier et le troisième Mercredi du mois: 10.00 - 12.00 e 17.00 - 19.00

☎ 0372 26548 (dans les mêmes jours et horaires)

✉ donnesenzafrontiere@gmail.com

Plannings Familials de l'ASL

Cremona - *Vicolo Maurino n. 12* - ☎ 0372 497798/791

Crema - *Via Manini n. 21* - ☎ 0373 218223/211

Casalmaggiore - *Via Azzo Porzio n. 73* - ☎ 0375 284161

✉ areaconsultoriale@aslcremona.it

Planning Familial U.C.I.P.E.M.

Cremona - *Via Milano n. 5/c*

Lundi - Vendredi: 9.00 - 12.00; Lundi - Mardi - Mercredi: 15.00 - 18.00

☎ 0372 20751

✉ segreteria@ucipemcremona.it

Associazione Insieme per la Famiglia onlus - Plannig Familial de la Diocèse

Crema - *Via Frecavalli n. 16*

Lundi: 9.00-12.00; Mardi - Vendredi: 14.00 - 19.00; Samedi: 9.00 - 12.00

☎ 0373 82723

Planning Familial "Kappadue"

Crema - *Via della Fiera n. 12*

Lundi, Mercredi: 9.30 - 12.30; Mardi: 16.00 - 19.00; Jeudi: 16.00 - 20.00

Vendredi: 12.30 - 16.30

☎ 0373 85536

✉ krikos-kappadue@consorzioarcobaleno.it

Si tu n'as pas la carte vitale et que tu as besoin d'une visite médicale gratuite tu peux t'adresser à:

Cabinets Médicaux du Gruppo Articolo 32

Cremona - Palazzina dei Servizi alla Persona - 1er étage

Parco del Vecchio Passeggio, Viale Trento e Trieste n. 35

Mardi: 9.30 - 11.00; Vendredi: 15.00 - 16.30

Soresina - Centro Pastorale - Via Genala n. 11

Jeudi: 15.00 - 16.00

☎ 340 8263741

✉ gruppoarticolo32@gmail.it

Si tu as besoin d'une consultation avec un avocat-conseil:

Centro per le famiglie - Sportello legale di consulenza ed orientamento in materia di separazioni e divorzi

Cremona - Largo Madre Agata Carelli n. 5 (ex via Brescia n. 94)

☎ 0372 407373/322 (sur rendez-vous)

✉ centro.famiglie@comune.cremona.it

Avvocati di strada

Cremona - *Palazzina dei Servizi alla Persona, Parco del Vecchio Passeggio,
Viale Trento e Trieste n. 35*

Lundi: 17.00 - 19.00

☎ 328 5338060

✉ cremona@avvocatodistrada.it

Servizio Orientagiovani di Crema - Sportello di consulenza legale

Mercredi: 15.00 - 17.00 (sur rendez-vous)

☎ 0373 893325/324

✉ orientagiovani@comune.crema.cr.it; parioopportunita@comune.crema.cr.it

Si tu as des **enfants mineurs** tu peux t'adresser aux **Plannings Familiaux de l'ASL** et aux **Services pour la Tutelle des Mineurs** dans les Mairies et/ou dans les entreprises publiques des services sociaux.

Si tu es exploitée, si tu es obligée de te prostituer et que tu penses être en danger **appelle la ligne d'assistance nationale contre la traite 800.290.290** disponible 24 heures sur 24.

En tout cas souviens-toi que, pour toutes **informations détaillées sur les services du territoire et sur les différentes formes de soutien**, tu peux t'adresser aux Services Sociaux de ta Municipalité ou aux entreprises publiques des services sociaux:

POIS - Porta Informativa dei Servizi Sociali

Cremona - C.so Vittorio Emanuele II n. 42

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi: 8.30 - 13.30; Mercredi: 8.30 - 16.30

☎ 0372 407891/881 ✉ pois@comune.cremona.it

Azienda Sociale Cremonese

Cremona - C.so Vittorio Emanuele II n. 42

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi: 8.30 - 13.30; Mercredi: 8.30 - 16.30

☎ 0372 803440 ✉ info@aziendasocialecr.it

PUA - Porta Unica di Accesso/Segretariato Sociale

Crema - Via Manini n. 21

Lundi - Vendredi: 9.00 - 12.00

☎ 0373 218725 /711

✉ servizi.sociali@comune.crema.cr.it; segreteria@comunitasocialecremasca.it

Consorzio Casalasco Servizi Sociali

Casalmaggiore - Via Corsica n. 1

Lundi - Samedi: 9.00 - 13.00; Mardi - Jeudi: 14.00 - 16.30

☎ 0375 203122 (digitez 1 "Ufficio di Piano)

✉ ufficiodipiano@concast.it

Traductions par Simonetta Donsante, Fatiha Errzini, Roxana Guceanu, Palwinder Singh et
avec la contribution de Osservatorio Provinciale sull'Immigrazione.

Création graphique par Elisabetta Farnè
Imprimé au mois de Novembre 2012 par Fantigrafica de Cremona



Cette brochure a été réalisée dans le cadre du projet « Territorio in rete contro la violenza sulle donne » par:



Settore Lavoro, Formazione e Politiche Sociali
Servizio Politiche Sociali

Avec la contribution financière de:



Bando "Progettare la Parità in Lombardia – Piccoli progetti per grandi idee – Anno 2011"

Partneraires du Projet:

